



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 8 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Goudourville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-1-188

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (DM N°3-2021)

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH) : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul (remplacé par JJ GARES)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à C. LECORRE)
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. LOPES Ernest

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D7-1-188

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (DM N°3-2021)

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements ;

Vu l'article L.263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent-être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Compte tenu de l'avancée des projets en cours, il est proposé de modifier le montant des autorisations de programme et la ventilation des crédits de paiement, comme détaillés en annexe.

Le Président propose :

- d'approuver les modifications apportées aux autorisations de programme,
- d'acter l'ensemble des crédits de paiement ouverts pour ces opérations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

- d'adopter les modifications apportées aux autorisations de programme,
- d'acter l'ensemble des crédits de paiement ouvert pour ces opérations.

Fait à Valence d'Agen, le 14 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **16 DEC. 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **16 DEC. 2021**

ANNEXE – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	Date de création	Montant des AP			Montant des CP				CP au-delà de 2022
		AP votée	Révision de l'exercice N	Total Cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2021 initiaux	CP 2021 modifiées	CP 2022	
59 – locaux CC2R	2012	8 181 633,65	205 300,00	8 386 933,65	8 171 029,65	10 604,00	10 604,00	205 300,00	
66 – Office de Tourisme	2013	1 859 997,22		1 859 997,22	1 829 997,22	30 000,00	30 000,00		
70 – Club House	2014	1 277 667,63	3 500,00	1 281 167,63	1 221 040,53	60 127,10	60 127,10		
88 – Maison de santé	2016	4 355 936,96	162 845,00	4 518 781,96	4 086 743,43	312 038,53	312 038,53	120 000,00	
89 – Étude PLUi-H	2016	513 000,00		513 000,00	405 332,34	107 667,66	20 000,00	87 667,66	
93 – Parvis extension siège CC2R	2017	795 259,00		795 259,00	773 814,73	1 530,00	1 530,00	19 914,27	
99 – Réaménagement piscine hiver	2019	1 100 000,00	6 027,51	1 106 027,51	773 189,51	332 838,00	267 984,00	64 854,00	
104 – Transition énergétique Écoles	2021	1 850 700,00		1 850 700,00		630 000,00	630 000,00	1 160 700,00	60 000,00
105 – Transition énergétique	2021	1 093 490,00		1 093 490,00		881 690,00	881 690,00	148 800,00	63 000,00
106 – Travaux Écoles 2021-2026	2021	2 286 340,00		2 286 340,00		787 340,00	787 340,00	739 000,00	760 000,00
107 – Voirie 2021	2021	1 500 000,00		1 500 000,00		1 245 000,00	1 245 000,00	155 000,00	100 000,00
FC – Fonds de concours	2018	6 838 050,01	665 434,00	7 503 484,01	4 390 527,96	2 447 522,05	2 447 522,05	665 434,00	
FC 2021-2026	2021	9 000 000,00		9 000 000,00		456 600,00	456 600,00	1 500 000,00	7 043 400,00

AR PRÉFECTURE

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (DM N° 3-2021)

Numéro de l'acte : 2021D7_1_188

Date de la décision : 14/12/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211214-2021D7_1_188-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/12/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / débat d'orientations budgétaires

Document : [99_DE-082-248200016-20211214-2021D7_1_188-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/12/2021 16:39:07

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2021 16:41:09

Date de réception de l'AR : 16/12/2021 16:43:02